

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 001-210101739-20260220-2025_036_DEC-DE



DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Signature d'un bail d'habitation avec M. Christophe DELPECH pour le logement T3 sis 50 rue de Reverchon - (Saints-Anges) à GEX, couvrant la période du 02/03/2026 au 15/04/2026 (3.3.)**

Service : Direction générale des services (MM)

Monsieur le maire de la commune de Gex,

VU la délibération du conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020, délégrant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil municipal n° 2021_023_DEL en date du 1^{er} mars 2021 sur la valeur locative de référence servant au calcul des loyers,

CONSIDÉRANT que Monsieur Christophe DELPECH va occuper les fonctions d'agent de police municipale à la Ville de Gex, et qu'il ne dispose pas de logement répondant à ses besoins dans le parc locatif privé,

CONSIDÉRANT que la Ville dispose d'un logement de type 3 au 2^e étage (combles) au 50, rue de Reverchon (Saints-Anges) 01170 GEX, répondant aux besoins de M. DELPECH,

DÉCIDE

- ✚ **DE SIGNER** le bail d'habitation ci-annexé avec M. Christophe DELPECH pour la période du 02/03/2026 au 15/04/2026 et moyennant un loyer mensuel fixé à 345,38 euros + 160 euros de provisions pour charges locatives.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 20 février 2026
Le maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 23 février 2026, publiée sur le site internet de la Ville le 20 février 2026.